

|  |            |
|--|------------|
| <b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b> | <b>M1</b>  |
| <b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b> | <b>A1</b>  |
| <b>Soutien à l'innovation</b>                    | <b>518</b> |

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- Vu** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014 -2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour Innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler l'innovation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire

**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le cahier des charges de l'Appel à Projets « Pays de la Loire – Port de plaisance innovant »,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1/ Inciter les entreprises ligériennes à innover

**ATTRIBUE**

un prix de 20 000 €, soit un montant total de 100 000 €, à chacun des cinq lauréats sélectionnés pour l'appel à solutions « Industrie du futur # 3", dont la liste figure en 1.1 annexe 1, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 23 novembre 2018,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 500 000 € pour le lancement en 2020 de cinq appels à solutions : Industrie du futur # 4, Tourisme, sports et loisirs de demain # 3, RH Emploi # 2, Fintech et Clipper,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2015\_04373 relative à la plateforme « Conception Lab" du CEA TECH, figurant en 1.2 annexe 1, prolongeant la période de prise en charge des dépenses au 31 décembre 2021,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer,

**ATTRIBUE**

une subvention de 551 000 € sur une dépense subventionnable de 551 000 € HT au CEA Tech Pays de la Loire (44) pour le financement des équipements complémentaires au sein de la Plateforme Systèmes Energétiques Marins,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 551 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention présentée en 1.2 annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

## 2/ Soutenir les projets d'innovation des entreprises ligériennes

### ATTRIBUE

une subvention de 980 000 € à l'Ecole Centrale de Nantes sur une dépense subventionnable de 1 400 000 € HT pour l'accompagnement de SEM-REV sur une période de deux ans, pour mener les phases préparatoires précédant la réalisation des projets de R&D collaborative et des tests en mer,

### AFFECTE

une autorisation de programme de 980 000 €,

### AUTORISE

la dérogation à l'article 12 de la partie V du RBF adopté les 20 et 21 décembre 2017 concernant les modalités de versement des aides en accordant un acompte à la signature de la convention de 20 %,

### APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en 2.1 annexe 1,

### AUTORISE

la Présidente à la signer,

### ATTRIBUE

une subvention de 45 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 90 000 € HT à la SAS les Port de Loire Atlantique pour les études pour l'expérimentation de nouveaux produits et services dans les ports de plaisance de Loire-Atlantique,

### APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.2 annexe 1,

### AUTORISE

la Présidente à la signer,

### ATTRIBUE

une subvention de 125 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 250 000 € HT au Syndicat intercommunal du Port de plaisance et de pêche de la Baule-Le Pouliguen pour les études de faisabilité pour la mise en place d'aménagement innovants,

### APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.2 annexe 2,

### AUTORISE

la Présidente à la signer,

### ATTRIBUE

une subvention de 37 025 € (AP) sur une dépense subventionnable de 88 100 € HT à GSLC pour l'expérimentation du projet DARKPAD dans les ports de plaisance,

### ATTRIBUE

une subvention de 7 750 € sur une dépense subventionnable de 31 000 € HT à PILGRIM TECHNOLOGIES pour l'expérimentation du projet DARKPAD dans les ports de plaisance,

### APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.2 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 29 575 € (AP) sur une dépense subventionnable de 78 300 € HT à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée, pour les études de faisabilité pour un port à énergie positive et les investissements en faveur du port connecté,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.2 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire de 244 350 € pour l'Appel à Projets Pays de la Loire - Port de Plaisance Innovant, portant l'enveloppe globale à 1 244 350€,

APPROUVE

le cahier des charges de l'Appel à Projets Pays de la Loire - Port de Plaisance Innovant,

ATTRIBUE

une subvention de 87 413,40 € à l'ADMR44 sur une dépense subventionnable de 174 826,80 € HT dans le cadre du projet ALIM'AGE,

ATTRIBUE

une subvention de 61 469,60 € à Saveurs et Vie sur une dépense subventionnable de 122 939,20 € HT dans le cadre du projet ALIM'AGE,

AFFECTE

une autorisation de programme de 148 883 €,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

### 3/ Décisions modificatives

APPROUVE

les termes de la convention modificative figurant en 3.1 annexe 1 relative à la prolongation du projet de R&D "HYBRIDAL" jusqu'en avril 2020,

AUTORISE  
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs